



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-1581>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **26-1581**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24800074700043

Ville : ALBERT

Code postal : 80300

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 80

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics596280.fr/>

Identifiant interne de la consultation : <https://marchespublics596280.fr/>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Oui

Nom du contact : Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 09/02/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points : 1. Critère Prix pondéré à 50 sur 100 points. 2. Critère Valeur technique pondéré à 40 sur

100 points. 3. Critère Délai de mise en service pondéré à 10 sur 100 points. Modalités de mise en oeuvre des critères 1. Critère Prix Apprécié au vu des informations suivantes : Prix des prestations La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante : $Note = (\text{Prix le plus bas proposé} / \text{par Prix du candidat}) \times 50$ 2. Le critère Valeur technique est défini par les sous-critères qui suivent : Apprécié au vu des informations suivantes : Mémoire technique 2.1. Sous-critère Moyens techniques pondéré à 30 points sur 40 points. Apprécié au vu des informations suivantes qualité des moyens techniques proposés (véhicules, gestion du libre-service, expérience usagers à la réservation et en station, assurances, tarification auprès de l'utilisateur) 2.2. Sous-critère Moyens humains pondéré à 10 points sur 40 points. Apprécié au vu des informations suivantes Moyens humains mis en oeuvre pour la mise en place de la station et la gestion du service 3. Critère Délai de mise en service Apprécié au vu des informations suivantes : Délai de mise en service

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Installation et l'exploitation d'une station d'autopartage

Code CPV principal - Descripteur principal : 34100000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Installation et l'exploitation d'une station d'autopartage soit la fourniture, la mise en place de 2 véhicules hybrides non rechargeable ou thermiques et la gestion et l'exploitation du service d'autopartage en boucle pour une durée de 2 ans.

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le candidat devra renseigner la prestation supplémentaire éventuelle suivante : tarif jeune conducteur. La prestation supplémentaire éventuelle concernant le tarif jeune conducteur n'est pas prise en compte pour l'analyse et le classement des offres. L'acheteur décide, au moment de l'attribution, de retenir ou non la prestation supplémentaire éventuelle.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/01/2026